

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

### PRESTATIONS DE FORMATIONS

#### CODES 30

#### 1. DESIGNATION

Le **Comité départemental d'Education pour la Santé du Gard (Codes 30)** est un organisme de formation professionnelle continue, spécialisé dans la promotion et l'éducation pour la santé.

Son siège social est fixé au 15 rue Sainte Anne, 30900 Nîmes. Le Codes 30 conçoit, élabore et dispense des formations en inter et en intra-établissements, sur le département du Gard et les départements limitrophes, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou demande une prestation de formation auprès du Codes 30.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations inter-établissements** : les formations proposées par le Codes et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **Formations intra-établissements** : les formations conçues sur mesure par le Codes 30 pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.

#### 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Codes 30 pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de commander une prestation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur tout autre document du Client.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié d'informations et conseils suffisants de la part du Codes, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Le Codes se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment.

#### 3. CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

##### Prix

Le CODES 30 étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts, tous les tarifs des formations sont indiqués en euros et Toutes Taxes Comprises (TTC).

**Comité Départemental d'Education pour la Santé**  
15 rue Sainte Anne - 30900 Nîmes. Tel : 04 66 21 10 11  
E-mail : [contact@codes30.org](mailto:contact@codes30.org) - Site Internet : [www.codes30.org](http://www.codes30.org)  
N° Siret : 315 282 590 00050-N°organisme de formation : 91 30 03829 30

Un coût forfaitaire peut être appliqué dans le cas d'une inscription d'un groupe de salariés d'une même structure à une formation, ou dans le cas d'une formation en intra.

Les prix des formations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Les frais d'inscription comprennent l'ensemble des frais pédagogiques. Les frais de déplacement et de repas du stagiaire restent à la charge exclusive du client.

### **Modalités de paiement**

Le solde est réglé après la formation, à réception de la facture.

Celle-ci sera émise à l'issue de la formation pour règlement soit par chèque, soit par virement bancaire selon RIB mentionné sur la facture, payable à réception, sans escompte.

Le Codes 30 aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Codes 30.

En cas de règlement par un organisme financeur de la formation professionnelle continue dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au Codes 30. En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur de la formation professionnelle continue, la différence sera directement facturée par le Codes 30 au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au Codes au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Codes se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Dispositions financières**

En cas de réalisation partielle de la prestation de formation, du fait de l'une des parties, celle-ci ne donnera lieu qu'à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

En cas de renoncement ou de réalisation partielle de la prestation imputable au client, à moins de 5 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, celui-ci s'engage à verser au prestataire de formation la somme de 150€ au titre de dédommagement des temps de préparation et organisation. Toutefois les signataires de la convention s'engagent à chercher une solution amiable en amont.

Les sommes liées au dédommagement sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation. Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

#### 4. MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription est prise en compte après réception par le service formation du CODES 30 d'un bulletin d'inscription (1 fiche par personne et par formation), dûment complété ainsi que du règlement.

La structure employeuse ou le stagiaire recevra donc en amont de la formation un mail de confirmation de leur inscription précisant les lieux, date(s) et horaires de la formation, ainsi que le règlement intérieur de la formation.

Après la formation, chaque participant se verra remettre une attestation de présence.

#### 5. DÉBIT, ANNULATION, ABANDON

Rétractation : à l'issue de la signature de la convention de formation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. Il devra informer le Codes 30 dans ce délai, en adressant un message à [formation@codes30.org](mailto:formation@codes30.org)

En cas de dédit signifié par le Client au Codes 30, au moins 5 jours avant le démarrage de la formation, le Codes 30 offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure si cela s'avère possible et après accord éventuel de l'organisme financeur de la formation professionnelle continue,
- De remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'organisme financeur de la formation professionnelle continue.

En cas d'annulation par le Client à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, le Codes 30 retiendra 150€ au titre de dédommagement.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le Codes 30.

Dans le cas où le nombre d'inscrits minimum n'est pas atteint, le Codes 30 se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation de formation. Dans ce cas, le Client en sera informé par écrit au plus tard quinze jours avant le début de la prestation de formation, aucune facturation ne sera émise.

#### 6. HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche descriptive de la formation et de la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Les lieux, adresses et horaires sont indiqués sur la convocation.

## 7. EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seules les conventions de formations dûment renseignées, datées, tamponnées, signées et retournées au Codes ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Codes peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur liste d'attente.

## 8- DEVIS ET ATTESTATION

La structure employeuse ou le stagiaire inscrit à titre individuel recevra la convention de formation en double exemplaire, qui devra être retournée au Code par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail, dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ». La participation du stagiaire ne sera effective qu'à réception de la convention retournée signée par l'établissement ou par le stagiaire lui-même.

A l'issue de la formation, le Codes remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un organisme financeur de la formation professionnelle continue, le Codes lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## 9- OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Codes 30 est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Le Codes 30 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Codes 30, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Codes .

Le Codes pourra être amené à modifier le format initial de la formation pour s'adapter aux contraintes sans impact sur le coût de la formation.

## 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés par le Codes pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires sont visibles et utilisables librement. Le Codes 30 dans une volonté de favoriser le partage et la transmission des



informations données lors de ses formations autorise ses stagiaires à utiliser et partager les différents documents transmis, notamment en interne.

## 9. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## 10. PROTECTION DES DONNEES

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du Codes 30.
- Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Stagiaire dispose, à tout moment, des droits d'accès, de modification, de rectification, de retrait de son consentement, d'effacement (« droit à l'oubli »), de portabilité, d'opposition, de suppression de ses données personnelles ou d'en obtenir simplement copie.

En particulier, le Codes 30 conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, le Codes 30 s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## 11. LES REGLES APPLICABLES EN CAS DE LITIGE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et LE Codes 30 à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal compétent pourra être saisi.

A.....  
Le .....

Nom Prénom, fonction, structure du client  
Signature et tampon de la structure  
Précédé de la mention « J'ai lu et approuvé »